



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 30 MARS 2023**

**OBJET : Adhésion 2023 au Centre de Ressources en Information Géographique (CRIGE) PACA**

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix  
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15 représentant 15 voix

**N° : 018/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles  
Il examine le point n°10 de l'ordre du jour, visé en objet.  
Monsieur Michel GROS, préside

**DELEGUES DES EPCI :**

**ETAIENT PRESENTS :**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

G FABRE – M GROS – O HOFFMANN – J PAUL – F PERO – E AUDIBERT – C DELZERS  
– G FERRANTE – JL LAUMAILLER – P TONARELLI

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

H PHILIBERT – B DE BOISGELIN – N BREMOND – L MEAUME – C GHINAMO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'association « CRIGE » est une association qui, depuis sa création en 2000, coordonne l'acquisition, la production et la diffusion d'un grand nombre de données géographiques auprès des collectivités locales en région PACA. Le CRIGE propose des services géographiques experts qui simplifient l'accès à des fonds de plan numériques et apporte une assistance sur la production, la transformation et l'utilisation des données ainsi que sur les outils d'exploitations ;

Considérant que la cotisation annuelle demandée pour le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon s'élève au montant forfaitaire de 1 000€.

L'adhésion à cette association est proposée afin de :

- Contribuer au partage et à la diffusion de données géographiques,
- Accompagner et apporter un soutien technique sur les usages géographiques du territoire,
- Organiser des rencontres afin de créer un réseau entre collectivités et entreprises.

### **Le Comité Syndical**

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **DECIDE à l'unanimité :**

- D'approuver l'adhésion 2023 à cette association,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document y afférent,
- De dire que les crédits budgétaires nécessaires seront ouverts au chapitre 011 – Article 6281 du Budget Principal.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

**Le Président du Syndicat Mixte**

  
  
**Michel GROS**